

*Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et
l'environnement*

Conseil d'administration
Séance du 16 novembre 2021

Délibération n°1

Le 16 novembre 2021, le Conseil d'administration de l'institut Agro s'est réuni sous la présidence de Dominique Chargé, en visioconférence.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 21

Membres représentés (procuration) : 7

Quorum : 16

Point 1 – Approbation du procès-verbal

Délibération 1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 septembre 2021

ADOPTÉ : à 27 voix pour
 à 0 voix contre
 à 1 abstention

Le Conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, réuni le 16 novembre 2021, approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 17 septembre 2021.

Fait à Paris, le 16 novembre 2021

Le Président du Conseil d'administration

Dominique Chargé

Signature D. Chargé

Compte rendu du conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro)

Séance du 17 septembre 2021

18 membres présents, 11 membres représentés.

Après avoir constaté le quorum, Dominique Chargé ouvre la séance.

1. **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29 juin 2021**

Aucune remarque de la part des administrateurs.

Délibération : le procès-verbal du conseil d'administration du 29 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. **Stratégie**

2.1 **Projet d'avis sur le décret statutaire modificatif prévoyant l'intégration d'AgroSup Dijon**

Anne-Lucie Wack rappelle qu'au début de l'année 2019, AgroSup Dijon a officialisé par une délibération de son CA son souhait d'intégrer le regroupement des écoles d'agronomie. Depuis, cette école participe activement aux travaux d'organisation de l'établissement et de construction du projet stratégique. Elle est associée par convention à l'Institut Agro depuis le début de l'année 2021 en vue de son intégration. Son équipe de Direction fait partie du Comité de direction de l'Institut Agro.

Anne-Lucie Wack souligne que le travail mené en 2020 puis en 2021 sur les révisions à apporter au décret est allé bien au-delà des modifications techniques liées à l'intégration de la troisième école, en proposant également des révisions pour clarifier la gouvernance et assurer la bonne articulation des instances entre les écoles et l'Institut.

Le projet élaboré par le ministère a été finalisé en mai 2021. Toutes les modifications ont fait un large consensus, à l'exception d'un point qui a fait l'objet de longues discussions concernant le nombre de membres du CA, le ministère proposant un conseil d'administration à 24 membres, et les élus plaidant pour un conseil d'administration de 38 membres, comprenant 19 élus et 19 personnalités extérieures. Pour rappel la composition actuelle du CA est de 32 membres.

Au-delà de la question du nombre d'administrateurs, l'ensemble des parties a reconnu des avancées positives au sujet de la gouvernance, avec une claire répartition des rôles entre les instances de l'Institut et les instances des écoles. Les modifications permettent d'améliorer la capacité de décision des conseils d'écoles internes, d'éviter l'embolie institutionnelle, de garantir le principe de continuité entre les instances centrales et les écoles internes, et, pour les instances de l'Institut, de déléguer certaines de leurs attributions aux conseils et commissions des écoles internes.

Des modifications concernent également les missions de l'Institut, afin de prendre davantage en compte des thématiques portées par AgroSup Dijon.

Ces évolutions ont recueilli l'assentiment de l'ensemble des parties. Seule la composition du conseil d'administration a fait l'objet de discussions plus poussées.

Le texte sur lequel l'avis des administrateurs est sollicité lors de sa séance du 17 septembre propose un conseil d'administration à 32 membres, avec une dérogation pour l'élargir à 38 membres lors du premier mandat. Toutefois il est également proposé que le CA délibère sur un vœu d'une clause de revoyure au bout de quatre ans, afin de dresser un bilan du fonctionnement du CA et de se prononcer sur la pertinence d'un maintien à 38 membres, ou sur un retour à 32 membres. Ce vœu correspond à une forte demande des élus, très attachés à un format à 38 membres.

Anne-Lucie Wack souligne que toutes ces discussions ne doivent toutefois pas éclipser l'objectif majeur de la révision du décret, à savoir l'intégration de l'école de Dijon, qui représente un enjeu stratégique pour l'Institut.

Le 16 septembre 2021, le conseil d'administration d'AgroSup Dijon s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la clause de revoyure et à la majorité pour le décret, avec 27 voix pour et une abstention. Le conseil d'école interne de Montpellier Sup Agro a également approuvé la clause de revoyure à l'unanimité, et le décret à la majorité avec 21 voix pour, 1 contre et 3 abstentions. Enfin, le conseil d'école interne d'Agrocampus Ouest s'est prononcé en faveur de la clause de revoyure et du décret à l'unanimité.

Dominique Chargé souligne que cette proposition semble la plus équilibrée. Les arguments mis en avant pour demander l'élargissement du conseil d'administration à 38 membres se montrent dignes d'intérêt. Ils permettent de satisfaire et de rassurer l'ensemble des parties quant au contexte du regroupement.

Sandrine Lagarrigue exprime, au nom des élus, sa satisfaction d'accueillir AgroSup Dijon au sein de l'Institut Agro. Le mode de gouvernance, qui prévoit une possibilité de délégation, permettra de travailler avec agilité dans les territoires. Au sujet du nombre d'administrateurs, il convient de remercier la tutelle d'avoir accepté un conseil d'administration avec 19 élus. En effet, ce nombre permettra de constituer un collectif multicollège représentant la diversité des compétences présentes sur les différents territoires. De plus, les 19 élus constitueront autant de relais de terrain à même d'expliquer les décisions prises par le conseil d'administration.

Jérôme Coppalle rappelle que, depuis la création de l'Institut Agro, il est prévu d'y intégrer AgroSup Dijon. Le conseil d'administration doit disposer de la capacité de délibérer et de définir des orientations stratégiques sur les plans économiques, techniques et sociaux. A cette fin, un conseil d'administration comptant une trentaine de membres se montrerait plus agile. Il est souhaitable qu'à terme, les élus ne représentent pas un territoire, mais œuvrent à l'intérêt général. Un conseil d'administration de 38 membres pendant la première mandature apparaît donc comme une solution appropriée, assortie d'un bilan qui sera réalisé après quatre années.

François Roche-Bruyn affirme que l'intégration d'AgroSup Dijon au sein de l'Institut Agro produira des bénéfices réciproques. La communauté d'AgroSup Dijon partage un sentiment d'étroite association à la construction de ce projet. Il convient désormais de s'assurer que chaque collaborateur de l'établissement s'approprie pleinement la phase d'intégration à venir.

Hélène Guido-Halphen ajoute que les alumni ont unanimement salué l'association des trois écoles, déjà regroupées au sein d'UniAgro.

Michel Penet souhaite que la méthode mise en œuvre pour réaliser le bilan de la première mandature du conseil d'administration, et, plus largement, pour évaluer la gouvernance, puisse être rapidement définie.

Anne-Lucie Wack ajoute que les critères qui permettront d'évaluer le fonctionnement du conseil d'administration au bout de quatre ans devront être clairement définis et partagés. Elle souligne que cette analyse s'inscrira dans une démarche plus globale d'évaluation et d'amélioration continue de

l'ensemble de l'organisation et de la gouvernance de l'institut et de ses activités, et pas seulement de son CA.

Jean-Marie Barillère salue l'augmentation du nombre de personnalités extérieures au sein du conseil d'administration.

Dominique Chargé souligne que les défis à relever s'amplifient, et que l'urgence avec laquelle des réponses doivent être trouvées se confirme. L'Institut Agro doit s'adapter et évoluer afin d'accompagner et d'être acteur de ces transformations. Il est donc tout à fait satisfaisant que l'étape de cette intégration puisse être franchie, avant d'envisager des étapes ultérieures. L'Institut doit poursuivre l'objectif d'accompagner l'ensemble des acteurs du monde de la vivante face aux enjeux à venir.

Catherine Prevel donne lecture du vœu soumis au vote du conseil d'administration :

Le conseil d'administration de l'Institut Agro, réuni le 17 septembre 2021 en lien avec le vote à intervenir sur le projet de décret relatif à l'intégration d'AgroSup Dijon dans l'Institut, qui précise dans son article 13 "Pour son premier mandat, il comportera 38 membres", formule le vœu suivant : « Au cours de son premier mandat, le conseil d'administration de l'Institut Agro intégrant les trois écoles internes devra faire un bilan de son fonctionnement. Il devra délibérer sur l'opportunité d'un maintien du conseil d'administration à 38 membres, pour que soit engagée, le cas échéant, une procédure de révision de l'article 8 du décret n° 2019-1459 (modifié par l'article 13 du décret modificatif). »

Délibération : le vœu proposé par les élus du conseil d'administration de l'Institut Agro est approuvé à l'unanimité.

Dominique Chargé affirme comprendre les raisons pour lesquelles un bilan sur la gouvernance de l'Institut a été demandé. Néanmoins, il apparaît important que la situation créant cette nécessité d'une large représentation puisse être dépassée. Le conseil d'administration devra intégrer le fonctionnement d'une démocratie élargie, arrivant à amalgamer représentation et délégation.

Par ailleurs, il apparaît important de conserver l'ouverture dont fait preuve l'Institut Agro, avec de nouveaux projets de collaboration, de partenariat, voire d'élargissement afin de répondre aux enjeux qui s'annoncent. A cette fin, il conviendra de trouver une forme de représentation et de délégation permettant à chacun de se sentir considéré, en mettant en place une démarche de progrès visant à définir une méthode permettant de mesurer et d'atteindre les objectifs fixés.

Il est proposé au conseil d'administration d'émettre un avis sur le projet de décret dans sa version V1.4 portant intégration de l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AgroSup Dijon) à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro).

Délibération : Le Conseil d'administration émet un avis favorable (28 avis favorables et 1 abstention) sur le projet de décret dans sa version V1.4 prévoyant l'intégration d'AgroSup Dijon.

Dominique Chargé souhaite la bienvenue à AgroSup Dijon et à ses représentants au conseil d'administration.

François Roche-Bruyn remercie le Président. Il convient désormais de relever le défi de la parfaite intégration et de la mise en œuvre du projet stratégique de l'Institut Agro.

Anne-Lucie Wack précise que lors du prochain conseil d'administration, le 16 novembre 2021, une image globale du projet et de ses grandes lignes stratégiques sera présentée.